



REGLEMENT

Article 1 : Description

Le District Haute-Marne organise la finale départementale du « FESTIVAL U13 PITCH », le Samedi 24 Mars 2018 au Stade Georges DODIN à CHAUMONT, réunissant 16 équipes qualifiées.

Article 2 : Participation des joueurs

A leur arrivée, les dirigeants des équipes devront déposer la liste de tous leurs joueurs avec les licences. Ces dernières leur seront remises à la fin de la journée. Une équipe ne peut compter plus de 3 joueurs U11 surclassés réglementairement. Les U14 Filles sont autorisées à évoluer dans cette compétition "U13" (jusqu'au niveau régional). Un appel des licences pourra être effectué durant la compétition.

Rappel : L'effectif de chaque équipe devra compter 12 joueurs (1 absence tolérée et justifiée !)

Article 3 : Répartition des équipes

Compte tenu de la circulaire fédérale, les 16 équipes seront réparties en une poule unique. Les premiers matchs ont été tirés au sort au siège du district le Lundi 12 Mars 2018. Le Classement des équipes se fera ensuite en fonction des résultats de chaque match.

Article 4 : Déroulement de la compétition

Il sera appliqué intégralement l'organisation fédérale (voir annexe – Circulaire envoyée aux clubs). Les équipes auront à réaliser : 2 défis techniques + 2 quiz « Règles de jeu + règles de vie » + 5 matches.

Chaque équipe dispute 5 rencontres d'une durée de 1 x 15 min, selon la formule « échiquier ». De fait, 8 équipes joueront en premier, et 8 équipes seront en attente avant de jouer à leur tour.

Au second tour, les équipes classées de 9 à 16 joueront en premier.

Classement : Il sera établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant :

Match Gagné : 48 points Match Nul : 24 points Match Perdu : 12 points

Cette année, un bonus offensif (12 points) sera attribué à chaque équipes marquant 2 buts et plus à chaque rencontre.

Match Perdu par pénalité ou forfait : 0 point

En cas d'égalité de points, au cours des matchs, le « défi Conduite » départage les équipes.

A l'issue des 5 rencontres, un classement général est effectué pour le groupe des 16 équipes, **en cas d'égalité entre les équipes, le « défi jonglages » départage les équipes.**

Article 5 : Arbitrage

Chaque club devra présenter un arbitre-assistant. Les clubs sont tenus de répondre à cette demande. La Commission d'Organisation désignera les arbitres pour chaque rencontre.

Article 6 : Classement général

A la fin de la compétition, les équipes seront classées de 1 à 16 suivant les barèmes précisés en Annexe.

Article 7 : Qualification à la Finale Régionale « Festival U13 »

Les 4 équipes classées premières du classement GENERAL sont qualifiées pour la Finale Régionale qui se déroulera le Samedi 7 Avril 2018 à AVIZE.

Article 8 : Autres : pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Commission d'Organisation du District Haute-Marne est seule compétente. Ses décisions sont exécutoires sans possibilité d'appel. Chaque enfant sera récompensé à la fin de la journée ainsi que leur éducateur.